

RENAULT TRUCKS SAS

Description du véhicule 29AHA7

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : **RENAULT TRUCKS SAS**, 99 Route de LYON 69802 SAINT PRIEST.
0.3 Marque : **RENAULT**
0.4 Désignation commerciale : **PREMIUM**
0.5 Catégorie internationale : **N3G** (blocage de différentiel obligatoire)
0.6 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou pour VASP**
0.7 Type : **29AHA7**

Variantes :

- DC2** (Cabine "distribution" courte - pavillon normal)
DM2 (Cabine "distribution" moyenne - pavillon normal)
DL2 (Cabine "distribution" longue - pavillon normal)
DH2 (Cabine "distribution" longue, pavillon pleine hauteur)

Versions :

- **E1** : 7100 sur essieu 1 - 13000 sur essieu 2
-- **E3** : 8000 sur essieu 1 - 13000 sur essieu 2

35 -- : empattement 3,495 m

37 -- : empattement 3,695 m

39 -- : empattement 3,895 m

41 -- : empattement 4,095 m

43 -- : empattement 4,295 m

45 -- : empattement 4,495 m

Nota : le montage d'une suspension pneumatique sur l'essieu 2 génère une augmentation de l'empattement de 5mm

0.7.1 Décodage des TVV : sans objet

0.8 Puissance administrative : **19 CV**.

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1
1.2 Dimensions des pneumatiques :
Monte uniforme
315/80 R22,5 - 156/150K
13R22,5 - 156/150G
Monte Mixte
385/65 R22,5 - 158L sur essieu 1 ; 315/80 R22,5 - 156/150K sur essieu 2
385/65 R22,5 - 160K sur essieu 1 ; 13R22,5 - 154/150K sur essieu 2
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
- indice de charge égal ou supérieur à ceux figurant ci-dessus.
- Indice vitesse égal ou supérieur à G
Nota : les véhicules étant équipés de l'EBS, un changement de dimensions de pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage
1.3 Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.
1.3.1 Dimensions des longerons : 300 x 90 - épaisseur 7 ou 8
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19000
2.1.1 **Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) en configuration "engin de service hivernal" (vitesse maxi < 50 km/h) :** 21000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) : 22500 24500
2.2.1.2 Avec remorque équipée d'un freinage à inertie : 3500
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : néant / 32000 / 40000 / 44000 (1) néant / 32000 / 40000
2.2.2 Avec système de freinage de remorque :
(1) 44000 uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE. CONT. et circule avec une remorque attelée genre REM carrosserie PTE. CONT. ou RETC
et est équipé d'une traverse AR renforcée et d'un crochet de remorque approprié. 19000

2.4 Masse en charge techniquement admissible :

2.5 Charges maximales admissibles

Versions

- 2.5.1 Sur l'essieu 1 :
2.5.2 Sur l'essieu 2 :
2.6 Voie avant :
2.7 Voie arrière :
2.8 Empattement

-- E1		-- E3	
7100	7950	8000	8960
13000	13000	13000	13000
----- de 2,008 à 2,109 -----			
----- 1,836 -----			
3,495	3,695	3,895	4,095 4,295 4,495